



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ecoles nationales superieures de chimie

Question écrite n° 48833

Texte de la question

M. Pierre Bernard appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier. Il lui fait part de l'inquiétude de nombreux élèves devant l'éventuelle fusion de cette école avec l'institut des sciences de l'ingénieur de Montpellier au sein de l'université de Montpellier -II. Il souhaiterait que les élèves de cette école puissent continuer à bénéficier de sa réputation dans leur avenir professionnel, réputation qui serait bien amoindrie par une fusion. Il lui demande de bien vouloir lui faire savoir quelles sont ses intentions.

Texte de la réponse

En ce qui concerne un rapprochement de l'Ecole nationale supérieure de chimie et de l'Institut des sciences de l'ingénieur de l'université de Montpellier-II, il n'entre pas dans les intentions du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de procéder à des changements de nature statutaire entre ces établissements aux qualités reconnues, des lors qu'ils ne releveraient pas d'une volonté conjointe de ceux-ci. Cependant, la réforme universitaire engagée vise notamment à construire une grande voie technologique en réponse aux attentes de notre pays. Un groupe de travail constitué de tous les partenaires concernés s'emploie à en définir les objectifs de formation et de recherche, les différents niveaux de sortie ainsi que les possibilités de passerelle et de coopération entre les différents établissements, de manière à dessiner l'architecture générale de cette voie et à en améliorer la lisibilité. C'est donc dans cette optique que doit se situer toute réflexion visant à développer les relations entre les établissements d'enseignement supérieur pour développer et consolider la formation et la recherche dans le domaine de la technologie. Montpellier dispose à cet égard d'atouts importants, tout particulièrement entre ses écoles et l'université de Montpellier-II. Il appartient à ces établissements, dans le cadre des objectifs nationaux de la construction d'une grande voie technologique, d'étudier les conditions qui peuvent leur permettre de valoriser ou mieux leur potentiel.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48833

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1022

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1896